



ÉTAT DES LIEUX


La Loire-Atlantique est le deuxième département en France à concentrer le plus grand nombre de bidonvilles sur son territoire.


En effet, à Nantes et dans sa périphérie plus de **55 bidonvilles** ont été recensés avec **2800 personnes** dont un peu plus de **1150 enfants** vivant dans des conditions précaires.


15 bidonvilles bénéficient de la médiation scolaire, répartis sur **six communes** : Nantes, Saint-Herblain, Orvault, Sainte-Luce-sur-Loire, La Chapelle Sur Erdre et Bouguenais.



CONTACTEZ-NOUS

 06 46 45 34 20 / 02 40 94 06 05

 mediationscolaire@lespep44-49.org
www.pep-atlantique-anjou.fr

 2 rue des Renards
44 300 Nantes

MÉDIATION SCOLAIRE



Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités



direction des services départementaux de l'éducation nationale Loire-Atlantique





LA MÉDIATION SCOLAIRE

L'association Les Pupilles de l'Enseignement Public Atlantique Anjou (PEP 44-49) intervient depuis plus de **100 ans** auprès des publics fragilisés. Elle est guidée par les valeurs de Laïcité, de Solidarité, d'Égalité et de Citoyenneté, afin de participer à la construction d'une société plus inclusive et solidaire.

En 2020, face à la présence de nombreux enfants non scolarisés dans les bidonvilles de Nantes métropole et considérant le droit à la scolarité comme un droit fondamental dont aucun enfant et jeunes ne doit être exclus, les PEP s'engagent dans une nouvelle mission de médiation scolaire. De par ses relations historiques avec l'Education Nationale, le projet s'inscrit dans la continuité des engagements des PEP depuis ses origines.

Les freins à la scolarisation de ces enfants sont multiples : linguistiques, matériels, sociaux et culturels. C'est pourquoi, pour mener à bien cette mission, **7 médiateurs scolaires** accompagnent au quotidien les familles **«vers et dans l'école»**.



UN DISPOSITIF NATIONAL

La médiation scolaire s'inscrit dans le cadre du projet national de résorption des bidonvilles menée par la DIHAL (*Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement*). A l'échelle nationale, trente-cinq médiateurs scolaires œuvrent dans dix-sept départements. A l'échelle locale, le dispositif est piloté par la Préfecture et Nantes Métropole.

La circulaire du 25 janvier 2018 considère la scolarisation pour toutes et tous comme un enjeu majeur dans la lutte contre la pauvreté et comme une clef de l'action de résorption des bidonvilles sur le long terme.

L'objectif est alors de favoriser la réussite et la persévérance scolaire. Pour cela, la médiation permet d'améliorer les taux de scolarisation et la fréquentation de l'école afin de lutter contre le décrochage scolaire.



LES MISSIONS DU MÉDIATEUR

Le médiateur travaille en lien avec les familles concernées, l'Education Nationale, les professionnels des écoles, les institutions sociales et politiques ainsi que les réseaux associatifs existants.

TRAVAILLER EN RÉSEAUX / PARTENARIAT

- Favoriser l'intercommunication et l'intercompréhension entre tous les acteurs impliqués dans la scolarisation,
- Participer aux compréhensions interculturelles.

INTERVENIR AUPRÈS DES FAMILLES SUR LEURS LIEUX DE VIE

- Créer une relation de confiance et favoriser le lien social,
- Proposer des ateliers éducatifs et ludiques,
- Sensibiliser les parents aux enjeux scolaires et les informer sur le fonctionnement de l'école.

ASSURER LE LIEN ENTRE LES FAMILLES ET L'INSTITUTION SCOLAIRE

- Collaborer avec les enseignants sur le suivi des élèves,
- Se mobiliser avec l'Education Nationale afin d'accompagner au mieux le processus de scolarisation,
- Accompagner dans les démarches d'inscription scolaire (*d'accès aux droits pour la scolarisation*).